



Opération « TRANQUILLITE VACANCES »

Quelques conseils

Vous vous préparer à partir. Prenez ces quelques précautions pour assurer la sécurité de vos biens :

Protection des accès

- . Verrouillez portes et fenêtres,
- . Changez vos serrures en cas de vol, de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.
- . N'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur le trousseau de clés,
- . Evitez de laisser vos clés sous la paillasson, le pot de fleurs ou la boîte aux lettres.

Vos biens

- . Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent,
- . Répertoriez vos objets de valeur, et notez les n° de série ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédit, pièces administratives (CNI PASSEPORT CARTE GRISE etc)
- . **NE LAISSEZ PAR LE COURRIER S'EMPILER DANS VOTRE BOITE AUX LETTRES.**

En cas de longue absence

- . Mettez en lieu sûr (à la banque, par exemple) bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art,
- . Laissez une apparence habituelle à votre appartement. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de refermer les volets chaque jour et de relever le courrier.

Si vous ne partez pas, aidez nous à protéger vos voisins :

Si vous êtes témoin d'un cambriolage ou si vous remarquez un fait anormal chez des voisins absents, ne manifestez pas votre présence, mais alertez sans tarder la brigade de gendarmerie en composant sur votre téléphone le « 17 » GENDARMERIE NATIONALE (appel gratuit).

RENSEIGNEMENTS UTILES

Pour bénéficier de l'Opération « Tranquillité Vacances » à votre domicile ou pour votre commerce :

Veillez vous rendre, au moins 48 heures avant votre départ, à la brigade de gendarmerie de votre domicile.

Ouverte 7 jours sur 7

de 08 heures 00 à 12 heures 00 et de 14 heures 00 à 18 heures 00 les jours ouvrés
de 09 heures 00 à 12 heures 00 et de 15 heures 00 à 18 heures 00 les Week end et jours fériés.

Attention :

- . Aucune demande tardive, par courrier ou par téléphone ne pourra être prise en considération.

Prévenez nous

- . Si vous modifiez la date et / ou la durée de vos congés
- . de tout retour inopiné.

